

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 50 (1921)

Heft: 5

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre la Landsgemeinde et le Conseil d'Etat se trouve le *Landrat* (Conseil cantonal, Grand Conseil). Il se compose des membres élus par les communes à raison de 1 pour 400 habitants.

Le canton d'Uri a vécu sans constitution écrite jusqu'en 1815, où le Pacte fédéral l'obligea finalement à s'en donner une qui tenait en six articles et en quelques lignes et qui, néanmoins, resta en vigueur jusqu'à 1847. La constitution actuelle date du 6 mai 1888.

On voit donc que le canton d'Uri a su évoluer politiquement et s'adapter aux besoins nouveaux sans révolution, en gardant intacte sa constitution primitive qu'il s'est borné à compléter.

Remarque. — La matière et la forme de cette leçon sont extraites en grande partie du cahier N° 6 du Bureau des conférences de l'Armée suisse.

Ph. DESSARZIN.

BIBLIOGRAPHIE

Fénelon, *De l'Education des filles*, publié avec une introduction et des notes, par Albert Chérel, professeur à l'Université de Fribourg, Hachette, 1920.

Ce livre a trois mérites, plus un quatrième. D'abord, il est composé par celui qui connaît peut-être le mieux, en France, et Fénelon et ce qui touche à Fénelon. N'a-t-il pas publié sur le retentissement de l'influence fénelonienne au XVIII^{me} siècle un très gros livre auquel les savants ont fait un flatteur accueil ? D'où le second mérite : une introduction très documentée et très précise nous renseigne exactement 1^o sur ce qui pouvait avoir préparé Fénelon à écrire un « traité » de l'éducation des filles ; 2^o sur l'éducation des filles avant Fénelon et de son temps ; 3^o sur l'influence de la pédagogie fénelonienne. D'où encore un troisième mérite : les notes sont très précises et remplissent admirablement leur but : éclairer le texte. Elles éclairent le fond, par des rapprochements ingénieux avec les auteurs du temps, que Fénelon a utilisés ou qui ont utilisé Fénelon, par la succincte indication des événements auxquels Fénelon semble faire allusion. Elles éclairent la langue, en traduisant en notre manière de parler les expressions du langage fénelonien. Quant au quatrième mérite de ce livre, c'est de nous appartenir un peu, voire beaucoup. M. Chérel l'a composé chez nous ; il était l'un des nôtres quand il l'a publié ; il est d'ailleurs resté « de chez nous » par le cœur ; nous en sommes heureux et fiers.

E. D.

ÉCHOS DE LA PRESSE

EXCURSIONS SCOLAIRES

Extrait de la circulaire du ministère français de l'Instruction publique
* en date du 20 avril 1920

Dans l'enseignement primaire, les promenades et les excursions scolaires sont souvent encore trop négligées, malgré leur importance primordiale. Sans négliger le soin de la santé et la joie de l'enfant, les excursions favorisent avant tout son instruction et son éducation.

But. — Il n'y a pas de moyen plus précieux de développer l'esprit d'observation, de réflexion et de réalisation des élèves que de transplanter l'école dans les réalités de la vie.